AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. IX. MANITOBA. No 18

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 2 OCTOBRE, 1879

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amerique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien superieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE DE LA SCIE ROUGE GRANDE RUE, WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Verms à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Pieges,
Huiles,	Fil de laiton
Terebentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colets à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,	Poëles de salon,
Poëles,	Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments aratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 2ms,

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.



Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

——(o)——

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

Stobart, Eden & Cie

Viennent d'ouvrir une caisse de

MANTEAUX D'AUTOMNE,

du dernier goût et marqués à très-bas prix.

N.B.—Mademoiselle McCue, première du département des Modes vient de partir pour se rendre à Chicago et à New-York, afin de voir les nouvelles Modes pour ce département. Elle sera de retour dans trois semaines.

STOBART, EDEN & CIE

8 Mai, 1879 -12m

AVIS PUBLIC.



Le soussigné recevra des soumissions cachetées jusqu'à

Midi, Mercredi le 27 Aout cou.,

A SON BUREAU, POUR LE

Drainage de Colony Creek dans la Paroisse de St James.

Les Plans et devis sont visibles à son bureau.

Les noms de deux cautions solvables devront accompagner chaque soumission.

Le soussigné ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

S. C. BIGGS,
Ministre des Travaux Publics.

Département des Travaux publics, Winnipeg, 20 Aout 1879.

SOUMISSIONS.



DES Soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à 6 p m jeudi, 25 Septembre 1879, pour les impressions generales requises par le Gouvernement de Manitoba lequel contrat sera daté après le 5me jour de Mars 1880.

Pour plus amples informations s'adresser à ce Bureau le et après le 1er Août, 1879.

ALEX BEGG,
Imprimeur de la Reine.

Bureau de l'Imprimeur de la Reine, Bâtisse du Gouvernement Winnipeg, 24 juillet, 1879. } 4f.

EXTENSION.

La date fixée pour recevoir des soumissions pour les impressions générales requises par le gouvernement est remise à Mercrédi le 15ème jour d'Octobre prochain

---

J. DUBUC

AVOCAT.

245, en haut. Grande Rue, 245,

WINNIPEG.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario,)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel,
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.



LE "METIS."

Jeudi, 2 Octobre, 1879.

Non seulement nos amis d'origine anglaise nous ont reduits à une faible minorité par leur nouvelle loi sur les divisions électorales, mais ils visent en ce moment aux moyens de diminuer encore cette minorité.

Dans les six divisions françaises qui nous restent, on n'en compte pas moins de cinq affligées des candidatures anglaises.

Ainsi, dans la Baie St. Paul, l'hon. M. Taylor, ministre d'agriculture, orangiste, protestant, anglais et repoussé chez les siens, s'est offert aux électeurs de cette paroisse toute française et catholique, samedi le 20 de septembre dernier.

Dans une autre paroisse également française et catholique, S. François Xavier, c'est un M. Stewart, protestant et qui sait à peine trois mots de français, qui se présente en opposition à M. Royal

Dans Cartier, composé de fractions des paroisses de Ste. Agathe, St-Norbert et St. Vital, un M. Gravely, puis H. J. Clarke, et enfin M. G. McMicken veut emporter cette division sur M. P. Delorme. On dit que c'est l'hon. M. Walker qui est allé présenter M. McMicken, lequel a été jusqu'ici candidat à Winnipeg. Seulement, comme ce monsieur ne se voit aucune chance de succès, il a jeté les yeux sur une division française !

Dans Morris, où la majorité des électeurs résidents est française, M. Tutle fait de l'opposition à M. Taillefer sera probablement aidé par F. A. Martin.

Dans Ste. Agathe, M. Milloy a posé depuis longtemps sa candidature en opposition au candidat français.

MM. Tutle et McMicken sont des hommes que, pour notre part, nous aimerions à voir en chambre ; ils sont conservateurs, ont de l'expérience et joueraient certainement un rôle considérable : mais, nous ferons tout en notre pouvoir pour les empêcher d'y entrer par le vote français et catholique. Non pas que nous leur soyons hostiles pour la raison de leur langue ou de leur croyance, mais uniquement parce que nous ne devons pas nous suicider.

La majorité anglaise a réduit à six le chiffre des divisions françaises et catholiques : à nous d'envoyer en Chambre six représentants français et catholiques, et il faudrait n'avoir pas le sens commun pour nous en faire un reproche.

Si nous avions la majorité dans le pays, si nous avions 18 divisions françaises sur 24, nous serions assez généreux pour élire quelques amis anglais dans nos divisions françaises, ainsique nous le fesons partout ici et en Bas-Canada ; mais jamais nous ne songerions à profiter de la faiblesse de la minorité pour essayer de lui arracher quelques unes des divisions qui lui restent. Or, non seulement nos amis les anglais ne pensent pas élire des nôtres dans aucune de leurs 18 divisions, mais ils tentent encore de nous en enlever cinq sur les six qu'ils ont bien voulu nous laisser !

M. Tutle, du *Times*, est arrivé ces jours-ci d'Ottawa et a fait subir immédiatement à son journal des changements considérables. Ainsi, depuis lundi dernier le *Times* a commencé d'être journal du matin et journal du soir ; son édition du matin est publiée sur les onze heures de l'avant midi ; celle du soir entre cinq et six heures.

Le *Times* est censé être et se donne d'ailleurs comme l'organe du parti conservateur dans Manitoba et le Nord Ouest ; son établissement a coûté et coûtera des sommes considérables : il est par conséquent du devoir des chefs du parti de prendre les moyens, non seulement d'approuver théoriquement le *Times*, mais de lui assurer une direction sage, logique en même temps que juste, libérale et progressive.

M. Tutle a manqué jusqu'ici de conseillers sûrs et dévoués, et plus d'un faux pas, plus d'un sacrifice fait en pure perte en a été la conséquence.

Le *Times* ne reussira comme organe conservateur qu'en autant qu'il exprimera les vues du parti et non de quelques individus. Dans le premier cas, il sera une force et un centre d'unité ; dans le second, il risque de n'être qu'une cause d'affaiblissement et de divisions intestines.

Le premier devoir du *Times* est de travailler franchement et énergiquement à l'organisation du parti conservateur dans notre politique locale.

Le temps des alliances bâtardes et des unions contre nature est passé : M. Norquay, M. Walker, M. Luxton M. Brown, &c., en ont décidé ainsi dans la fameuse nuit du 27 mai dernier. Ils ont repoussé les français, et ils se sont unis un moment pour écraser une minorité ; mais leur union n'a pas duré ; ils ne s'entendent plus ; ils sont divisés. Conservateurs et grits se jalousent et s'espionnent ; ils se redoutent mutuellement et se préparent, chacun de son côté, à se débarrasser les uns des grits, les autres des conservateurs.

La campagne électorale qui se poursuit en ce moment dans les 18 divisions anglaises est masquee ; on y joue au plus fin ; l'hypocrisie est à l'ordre du jour. Personne ne veut avouer ouvertement qu'il fait la lutte sur le terrain de la politique de parti, et cependant tous, en cachette, font appel à leur parti, et enrégimentent leurs partisans sous leurs couleurs véritables. Les français sont réduits à l'impuissance, et il faut songer à un autre programme.

Il appartient donc au *Times* de déchirer brusquement les masques, comme il est de la dignité du *Free Press* d'accepter franchement et fièrement la bataille offerte à son parti par les conservateurs. Le pays saura enfin à quoi s'en tenir, et le règne si immoral et si incertain des alliances monstrueuses se fermera pour jamais.

Nous savons que nous prêchons en ce moment une petite révolution politique, mais c'est avec la certitude que le bien public y gagnera c'est avec la conviction que ce sera là un moyen d'éteindre les feux de la guerre religieuse et nationale si malheureusement allumés dans notre province le 27 mai dernier.

L'honorable M. McKenzie Bowell, Ministre des Douanes, et l'hon M Aikens, Secrétaire d'Etat sont partis mardi soir d'Ottawa pour venir visiter notre Province.

NOUVELLES CANADIENNES.

Le sénateur Carroll, de la Colombie Britannique, est mort subitement vendredi, le douze, à la résidence de son frère près de Woodstock.

—

Le *Journal de Québec* annonce qu'il ouvre dans ses bureaux une liste de souscriptions pour perpétuer par un monument la mémoire de Champlain et des premiers martyrs de la foi dans la patrie canadienne, les R. P. Jésuites Brébœuf, Lallemant et Jogues.

—

Le doyen des évêques américains, est Monseigneur François-Norbert Blanchet, S. T. D., Archevêque d'Oregon ; il est âgé de 84 ans. Il fut préconisé évêque de Drasa, *in partibus infidelium*, le 1er décembre 1845, et élevé au siége archiépiscopal d'Orégon le 29 juillet 1846.

—

L'*Événement* suggère la célébration à Québec, cette année d'une grande fête comme celle qui a eu lieu à Montréal pour la Saint-Jean-Baptiste, en 1874 Entr'autres détails, il recommande que la messe soit dite sur le champ où est érigé le monument des braves, chemin Sainte-Foye et qu'une grande fête musicale soit donnée en plein air L'idée de notre confrère merite considération.

—

Un individu qui portait un diamant de $600 à son faux-col, se pencha au-dessus d'un poulailler dans un marché de Cincinnati, et une poule affamée sauta sur le bijou et l'avala. La voleuse se perdit parmi les centaines d'autres volailles et il fallut que l'homme payât $28 pour faire tuer toutes les poules et trouver celle qui avait escroqué le diamant.

—

Une dépêche de Chicago dit que le prolongement du Grand Tronc jusqu'à cette ville est maintenant un fait accompli. Le contrat a été donne lundi. Le gérant croit qu'au mois de décembre cette compagnie aura une ligne directe jusqu'à Portland. Il n'y a que 30 milles de chemin à faire. Les actionnaires se sont réunis et se sont montrés très satisfaits des arrangements pris par M Hickson. Les hommes d'affaires de Chicago sont très satisfaits du résultat

—

Une dépêche spéciale de Rome annonce que le Saint-Siége a nommé Mgr Leroy, évêque à la Nouvelle-Orléans, et Mgr Brondell, évêque à Vancouver.

La vacance au siége de Vancouver a eu lieu par suite de la mutation de Mgr Seghers au siége de l'Orégon, comme coadjuteur de Mgr Blanchet. Le diocèse de Vancouver fait partie de la province ecclesiastique de l Oregon.

Mgr Leroy deviendra le coadjuteur de l'archevêque Perche, que la maladie et l'âge ont forcé de demander un assistant.

—

Nous apprenons, dit le *Nouvelliste* de Québec, que quelques personnes du Cap Blanc ont jeté il y a quelques jours, les fondements d'une association qui s'entoure du secret le plus absolu.

Cette nouvelle société se fait connaître sous une dénomination fort mystérieuse. Elle s'appelle P... et les membres seront appellés les P...

Quel est le but de cette association? Nous l'ignorons entièrement.

Ce que nous savons, c'est que la nouvelle société comprend déjà plus de cent personnes.

Nous apprenons avec plaisir que messieurs les abbés P N. Bruchési et F. Ballargé récemment arrivés de Rome où ils sont passés quelques années, et monsieur l'abbé J. M. Emard, tous trois du diocèse de Montréal, ont obtenu de brillants succès à l'Université Gregorienne de Rome.

M. Bruchési est revenu Docteur en Théologie, licencié en droit canonique, et M Ballargé, Docteur en philosophie M. Emard, Docteur en Théologie, sera encore une année à Rome pour terminer ses cours de droit canonique. Nos félicitations à ces messieurs.

—

Le *Nouveau Monde* nous apprend qu'après une conference sur la colonisation, tenue dans la grande salle de l'école des Frères, rue Saint-Denis, Montréal un citoyen distingué de la paroisse de Saint Jacques de Montréal a donne à M. l'abbe Labelle la magnifique somme de cinq cents piastres, pour construire dans le canton Joly une chapelle, un presbytère et une école.

On ne saurait trop louer une offrande aussi généreuse en faveur de la colonisation. Elle honore au delà de tout éloge, l'intelligence et le cœur de cet excellent citoyen. Cette œuvre est tout à la fois religieuse patriotique et nationale. Ce don magnifique va faciliter dans un avenir très-rapproché, l'établissement de plusieurs centaines de familles sur ce nouveau sol.

—

Nous voyons par le *Canadien* de St. Paul, Minnesota, qu'il est fortement question dans cet Etat et le Dakota de construire une grande voie ferrée qui relierait St. Paul à Montréal et Québec en passant par le S. Ste Marie et en ouvrant pour cette fin un canal entre les lacs Huron et Supérieur Cette entreprise, si elle se réalise, ne saurait manquer d'offrir beaucoup d'avantages à Montréal et Québec qui deviendraient par là l'entrepôt d'une partie très-importante du commerce de ces territoires dont la fertilité et la richesse sont connues. Voici les quelques détails que donne à ce sujet notre confrère de St Paul, Minn.

L'exécution d'un pareil projet aurait l'effet de détourner de Chicago un trafic considérable qui ne fait qu'augmenter chaque jour. Il n'y a que 450 milles de St. Paul au Sault Ste. Marie et l'opinion des ingénieurs civils les plus renommés est qu'il est possible de jeter, en plusieurs endroits, des ponts sur cette rivière, en dépit de la rapidité de son cours.

Du Sault Ste. Marie, on n'aurait qu'à parcourrir 550 milles en ligne droite pour atteindre Montreal. Le chemin est dejà construit sur un parcours de plus de 200 milles, et le Minnesota le Dakota, le Wisconsin et le haut Michigan ne pourraient que tirer un excellent parti de l'entreprise, une fois complétée.

Le *Chicago News* considère que la construction du chemin de fer projeté porterait un coup terrible au commerce de Chicago et au trafic des voies ferrées qui font le service nord et à l'est de cette ville, savoir, le Northwestern et le Chicago, Milwaukee et St. Paul.

Elle aura pour résultat d'ouvrir à l'exportation du Minnesota et du Nord-Ouest une route plus directe, sur les grands lacs, et de la rendre indépendante des combinaisons qui se forment sans cesse dans le bureau de régie des chemins de fer qui aboutissent à Chicago.

CULTE DE SAINTE ANNE.

MÈRE DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE

—

(*Extrait du Rosier de Marie.*)

Paris se distingue par un culte spécial à sainte Anne

Sainte Anne est honorée tout particulièrement à Notre-Dame-des-Victoires ; cela comprend sans peine : en honorant la fille, on ne saurait oublier la mère.

M le curé vient de faire élever, près de l'autel privilegié de Marie, un merveilleux monument. Ou la chapelle de sainte Anne attestera de nouveau le goût exquis et la vive piété de M Chevojon pour Celle qu'il chérit de toute son âme.

Quand on traverse la partie de la riche et fertile vallée de l'Aisne, sise entre Compiègne et Noyon on remarque sur une colline boisée, une tour aux proportions gigantesques C'est là que se trouve l'église de Notre Dame-de Chiry, qui a le privilége de posséder la partie la plus considérable du crâne de sainte Anne, don de Mathieu de Roye, au quatorzième siècle.

Il est un coin de l'Armorique où chaque pierre se dresse comme un témoin des vieux temps où l'on foule à chaque pas la cendre d'un héros ou d'un Saint, où les traditions nationales se mélangent avec les grandeurs de la foi dans une harmonie si touchante et si sévère.

C'est dans le Morbihan, à une lieue de la petite ville d'Auray, que se dresse une magnifique église sous le vocable de Sainte Anne

C'est une splendide basilique dont les murs tout de granit symbolisent l'énergie de ces vaillantes populations.

A l'extérieur elle présente le plus gracieux coup d'œil avec ses arcs-boutants et ses clochetons sveltes, et sa tour élégante que couronne si majestueusement une colossale statue de sainte Anne, également en granit, mais qu'on a eu tort de dorer

A l'interieur, elle charme par ses belles proportions, par la richesse de son architecture la delicatesse et la variété de ses peintures, de ses sculptures, les splendeurs de ses vitraux et l'armonieux ensemble de son style.

Là, se réalise le pélerinage le plus édifiant et le plus renouvelé en l'honneur de sainte Anne.

Pourquoi, depuis tant de siècles, chaque année, ce concours immense de pèlerins au pied de l'autel de Sainte Anne ?

Ah ! c'est qu'à cette image miraculeuse se rattache toute une chaîne de souvenirs et d'espérances, un long héritage d'enseignements et de bienfaits ; c'est qu'il s'agit d'honorer en sainte Anne ce qu'il y a de plus digne d'honneurs ici bas ce qui pénètre le plus avant et s'imprime davantage dans la mémoire des peuples, ce qui est plus haut que le génie, la science et la souveraineté, ce qui dépasse en véritable éclat toutes les magnificences de la terre, ce qui fait la vraie grandeur de l'homme et sa beauté morale ; la vertu et la sainteté.

Et quelle sainteté ! une sainteté qui touche de près aux fondements mêmes du christianisme, et d'où a surgi comme de sa racine, la tige glorieuse sur laquelle s'est épanouie la fleur de l'éternité ; une sainteté qui a resplendi entre le crépuscule de l'ancienne loi et l'aurore de la loi nouvelle, entre les gloires du Sinaï et le Golgotha, celle d'Anne mère de la Vierge immaculée, mère de Celle qui sera la Mère de Dieu.

Il faut les voir ces intrépides pèlerins accourir par milliers de tous les points de la Bretagne, des grèves, des montagnes et des plaines. Rien de plus curieux que la variété de ces costumes antiques, de ces coiffures pittoresques qui rappellent cette terre classique des traditions.

Ah ! je comprends la confiance avec laquelle ils viennent poser le pied sur cette terre du miracle ; je comprends que ni les fatigues du voyage, ni la longueur des chemins ni la rigueur des saisons, ni les flots mêmes de la mer ne les arrêtent dans leurs pieuses pérégrinations, et j'ai été touché plus que je ne saurais le dire, quand j'ai contemplé, appendus au mur de la basilique, les témoignages de leur reconnaissance; ces symboles si expressifs, qui rappellent dans leur éloquente simplicité le matelot soutenu sur l'abîme par le bras invisible de sa protectrice, le soldat resté intact sous le feu de l'ennemi, la mère de famille conservée à ses enfants contre toute espérance, le fils rendu à la joie d'un vieux père qui pleurait sa perte, ou le toit des ancêtres sauvé d'une ruine imminente.

C'est véritablement l'histoire intime de la Bretagne burinée sur ce granit et sous les regards de la Toute-Puissance ; l'histoire de ses douleurs, de ses espérances et de ses joies, mais ce que j'y vois avant tout, c'est l'affirmation permanente et solennelle de la foi d'un grand peuple.

Bon nombre de ces Bretons ont fait à pied de longs trajets, chaussés seulement de grossiers sabots, et pour cause. J'ai vu bien des jeunes filles qui avaient fourni pieds nus la rude marche qui les distançait d'Auray. Mais tous sont persuadés qu'un pèlerinage, pour être fructueux, ne doit pas être un voyage d'agrément et que la fatigue a son prix aux yeux de sainte Anne. Cette fatigue, le Breton l'oublie dès qu'il aperçoit la statue dorée de sa bien-aimée patronne, et il arrive allègrement à la basilique. Souvent, avant de songer au repos, il commence à faire à genoux le tour de l'église ou à gravir, également sur les genoux, les degrés de la *Scala sancta*.

Un très-grand nombre de ces dignes fils de sainte Anne n'ont pas de gîte pour la nuit. Eh bien, je les ai vus camper dans le sanctuaire ou dans les prairies et landes circonvoisines, assis sur la terre dure. Ils récitent avec ferveur le chapelet, invoquent leur puissante patronne et chantent des cantiques dont le principal refrain est :

O sainte Anne, ô Mère chérie,
Garde au cœur des Bretons la foi des anciens jours,
Entends du haut du ciel le cri de la patrie :
Catholique et Breton toujours.

Je n'oublierai jamais le jour où vingt mille pèlerins s'approchèrent de la table sainte. J'ai vu à l'imposante procession la statue de sainte Anne, resplendissante dans sa niche dorée, s'avancer portée par de robustes marins, puis un zouave pontifical, escorté de deux de ses compagnons d'armes, tenant la magnifique épée, don de la Bretagne, que le général de Charrette a voulu déposer aux pieds de Celle que les Bretons n'ont jamais invoquée en vain.

J. TODEVIN.

Paris, 19 juillet 1879.

B... est devenu le plus insolent des imbéciles depuis qu'il a fait fortune. Il n'en est pas moins resté ignorant et n'en massacre pas moins plus la langue française.

Cet homme-là disait S.... est de la nature des *rasoirs*. Ce sont ses *cuirs* qui le rendent *tranchant*.

Nouvelles Locales.

—L'eau baisse considérablement.

—La Cour de Comté de Selkirk doit siéger à Winnipeg mardi le 14 courant.

—M. F. Charrier fait construire un restaurant sur l'Avenue Provencher, St. Boniface.

—M. Upper, contracteur de l'Embranchement de Pembina est parti mercredi pour Ontario.

—M. E. Richard, Shérif du Nord-Ouest, est parti samedi pour Battleford.

—M. Geo. Couture a retrouvé le portefeuille contenant des valeurs qu'il avait perdu la semaine dernière.

—Nous avons eu hier au soir un orage avec accompagnement d'éclairs et de tonnerre comme dans les chaudes journées de juillet.

—Ceux qui s'y connaissent disent que nous avons encore pour plusieurs semaines de temps beau et doux. Puissent-ils prophétiser juste !

—La prairie est en feu en plusieurs endroits, et depuis lundi l'atmosphère est rempli d'une fumée épaisse.

—Le Conseil de Ville de Winnipeg a décidé de mettre en force le règlement concernant la taxe des chiens.

—M. Horace Bélanger, bourgeois de la Compagnie de la Baie d'Hudson au Fort Cumberland, est parti lundi pour son poste.

—Augustus McKenny, de St. John, qui avait battu sa femme et menacé de la tuer, a été condamné par le juge en chef à donner caution de garder la paix.

—Le *Manitoba* a été retiré de l'endroit où il était échoué au Rapide Croche et amené à l'embouchure de la Rivière la Seine où il doit être réparé.

—M. Lindsay Russell, arpenteur général de la Puissance, est arrivé à Winnipeg le 24 ult. Il est parti pour l'ouest le 27 et doit revenir dans quelques jours.

—Nous sommes heureux d'apprendre que Son Honneur le Juge Betournay, malade depuis quelques temps, commence à prendre du mieux.

—M Jos. Whitehead, contracteur de la section 15 du Pacifique, parti dernièrement pour Ottawa est en route pour Winnipeg. Un grand nombre de travailleurs sur sa section l'attendent avec anxiété.

—Grande et bonne nouvelle ! M M Stobart, Eden & Cie ont reçu leurs marchandises d'automne, et la foule d'acheteurs se dispute les beaux et riches patrons de robes et de chapeaux mis en vente.

—Une assemblée de la Société de Construction Permanente de Manitoba a eu lieu vendredi pour prendre en considération la liquidation des affaires de la société. L'assemblée a été ajournée à demain soir, à l'Hôtel de Ville, Winnipeg.

—Les armes et accoutrements pour la compagnie d'Infanterie de St. Jean Baptiste sont arrivés à Winnipeg au commencement de cette semaine ; le capitaine Thibault les a reçus et expédiés à St. Jean Baptiste. Et la Compagnie de St. Boniface ?

—MM. Manning, McDonald et Cie, contracteurs de la section 16, du Pacifique, ont fait enlever leur hangar à la station de St. Boniface, pour le construire sur l'Avenue Provencher, près du nouveau dépôt.

—M. Sandford Fleming, l'ingénier en chef du gouvernement Fédéral, est en route pour Manitoba. On croit qu'il vient pour localiser définitivement le pont et le tracé du chemin de fer de l'ouest à travers la cité de Winnipeg.

—M. Onésime Monchamp est arrivé dimanche d'un voyage en Europe. Il a visité Paris, Londres, et plusieurs autres grandes villes, et revient enchanté de son voyage. Il dit qu'il y retournera avant longtemps.

—On annonce que M. Gilbert McMicken a abandonné la lutte dans Winnipeg et doit maintenant briguer les suffrages des électeurs de la division de Cartier. Il y a aussi M. Gravely sur les rangs ; mais l'hon. M. Pierre Delorme est sûr de son élection.

—Le *Free Press* accuse l'échevin Wright, Pro-maire, d'avoir gardé en poche plusieurs jours certains télégrammes importants pour le public envoyés d'Ottawa par le maire Logan. Ces télégrammes ont trait au chemin de fer et au pont sur la Rivière Rouge.

—MM Pell et Reid, tous deux membres du Parlement de la Grande-Bretagne, et envoyés ici pour examiner les ressources du pays, sont arrivés samedi soir. Ils sont partis au commencement de la semaine pour un tour au Portage.

—Les objets envoyés d'ici à l'exposition d'Ottawa ont fait sensation à la Capitale. M. Alex Begg qui en était chargé n'a rien épargné pour mettre en relief les produits de la Province. Il a obtenu une médaille d'or pour ses services à l'exposition. Il est parti pour aller exhiber à London et Hamilton les légumes et autres articles exposés à Ottawa.

—Le nommé Charles Smith, condamné en 1877, à deux ans de pénitencier pour avoir volé des effets au magasin militaire du gouvernement est sorti il y a quelques semaines. La semaine dernière il a volé deux chevaux à Louis Blondin, de St. Boniface Ouest, et tué un bœuf à Sévère Desmarais ; puis, il a pris le chemin des Etats Unis.

—Les charroyeurs d'eau de Winnipeg se plaignent fortement de la taxe de $10 que le Conseil de Ville leur a imposée, et ont parlé de se mettre en grève et laisser la ville à sec, à moins qu'il soit fait usage du whisky au lieu d'eau, usage déjà passablement en pratique d'ailleurs.

—George Williams a volé lundi une bouteille de brandy chez M. P. Prince mais il avait été vu par M. Edmond Prince qui a été le faire enlever, et a livré l'individu à la Police. Il a été condamné à cinq jours de prison.

—Deux nouveaux bureaux de poste viennent d'être établis du côté Ouest de la Rivière Rouge, l'un à la Pointe Coupée, M. Louis Lacerte, Maître de Poste ; et l'autre à St. Pie, M. F. Gendes, Maître de Poste. M. Dewe, Inspecteur de Poste en a aussi établi plusieurs à la Montagne de Pembina, dont l'un à St. Léon ; le Maître de Poste est M. Lafrenière. Il en a aussi établi un à la Rivière-aux-Rats confié actuellement à M. Martin Jérome.

—Neuf de nos jeunes citoyens de St. Boniface sont montés, samedi soir, dans un char à manivelle pour aller faire un tour sur la branche locale de chemin de fer allant de la Rivière la Seine à la Rivière Rouge. Le char marchant à une grande vitesse l'essieu cassa et fut renversé. Nos jeunes amis furent brusquement jetés à bas, et se firent plus ou moins mal ; l'un a eu la jambe brisée.

—Mardi de la semaine dernière, un vieillard de St. Andrews, nommé John Tait, partait de Winnipeg pour se rendre chez lui. Le cheval arriva avec la voiture vers minuit, mais sans le propriétaire. Les voisins se mirent à le chercher, et trouvèrent jeudi soir son cadavre, à environ deux milles de sa demeure. Il paraît qu'il était parti de Winnipeg avec son petit-fils John Owen, tous deux sous l'influence de la boisson. Ils se sont ensuite laissés, et Owen n'a pu se rappeler où il avait laissé son grand-père.

—Un parti d'excursionnistes de New-York, presque tous directeurs de compagnies de chemins de fer et puissamment riches, sont arrivés à St. Boniface la semaine dernière. Ils avaient un char dortoir, avec salon, cuisine, et tous les autres accessoires d'une maison bien montée, et deux ou trois autres chars où ils tiennent leurs chiens de chasse, et leur munition. Ces chars ont été amenés sur la nouvelle branche locale jusqu'à la côte de la Rivière Rouge et y sont demeurés pendant trois ou quatre jours. Durant ce temps là, les touristes ont fait des tours de chasse dans différentes directions et revenaient le soir chargés de gibier.

VARIÉTÉS.

Une branche de sureau placée près de la fenêtre, en été, éloigne la plupart des insectes tracassiers tels que moustiques, cousins, papillons de nuit, mouches, teignes, etc.

Le sureau est aussi un correctif des mauvaises odeurs ; il serait donc doublement utile sur les étalages de viande ou de poisson, pendant les grandes chaleurs.

Pour les mêmes raisons, quelques feuilles de sureau devraient être mises en permanence près des garde-manger.

***

Un bouffon ayant offensé son souverain, le monarque le fit appeler devant lui et prenant le ton de la colère : Malheureux lui dit-il, tu vas être puni, prépare toi à la mort. Le coupable effrayé se prosterne et demande sa grâce.

—Tu n'en auras pas d'autre, dit le prince, sinon que je te laisse la liberté de choisir la manière dont tu voudras mourir, et qui sera le plus de ton goût ; décide promptement, je veux être obéi.

—Puisque vous me laissez le choix seigneur, répondit le bouffon, j'adore votre arrêt, et je demande à mourir de vieillesse.

NAISSANCE.

A Winnipeg, le 25 Septembre dernier, Madame Charles de Cazes, une fille.

A la Baie St. Paul, le 30 Septembre, Madame F. Chenier, une fille.

Applications pour Licences

Hôtel,	Barker & MacFall,	Winnipeg.
"	Frank D. Myers,	St. Boniface.
Groceries,	Carey & Guillaud,	Portage la Prairie.

JOHN FRASER,
Président des Comm. de Licences.

Winnipeg, 9 Septembre, 1879.



RÈGLEMENTS

Relatifs à la disposition de certaines terres de la Couronne devant servir au Chemin de Fer du Pacifique.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.
Ottawa, 9 Juillet, 1879.

Il est par les présentes donné avis de la promulgation des règlements suivants relatifs à la disposition des terres de la Couronne s'étendant sur un espace de 110 milles (cent dix) de chaque côté de la voie du chemin de fer du Pacifique canadien :—

" Jusqu'à ce que le nivelement ultérieur et final du dit chemin de fer ait été fait à l'Ouest de la rivière Rouge, et pour l'utilité de ces règlements, la voie du dit chemin de fer sera supposée se trouver sur la quatrième base ouest, à l'intersection de la dite base avec la ligne qui se trouve entre les rangées 21 et 22, à l'ouest du premier méridien principal, pour de là se diriger en suivant une ligne directe jusqu'au confluent des rivières Shell et Assiniboine.

2. " Les terrains situés de chaque côté de la ligne seront respectivement divisés en bandes de la manière suivante :

" (1.) Une bande de cinq milles, de chaque côté du chemin, immédiatement en contact avec lui sera appelée la bande A ;

" (2.) Une bande de quinze milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande A, sera appelée la bande B ;

" (3.) Une bande de vingt milles située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande B, sera appelée la bande C ;

" (3.) Une bande de vingt milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de sa bande C, sera appelé la bande D ; et

" (4.) Une bande de cinquante milles, située de chaque côté du chemin et voisine immédiate de la bande D, sera appelée la bande E

3. " Les terres de la Couronne dans la bande A seront absolument exclues du droit de possession comme terres privilégiées octroyées par le gouvernement pour les colons (homesteads), ainsi que du droit de préemption, et seront exclusivement réservées pour être vendues à six piastres par acre.

4. " Les terres se trouvant dans la bande B seront disposées de la manière suivante : Les sections portant les numéros pairs seront réservées pour les terres privilégiées (homesteads) et préemptions, et les sections portant les numéros impairs seront considérées comme les terres privilégiées sur les sections portant les numéros pairs, et dont l'étendue de chacune pourra aller jusqu'à quatre-vingts acres, consisteront des moitiés Ouest des moitiés Ouest de ces sections et les préemptions sur ces sections portant les numéros pairs, dont l'étendue de chacune pourra aller jusqu'à quatre vingt acres avoisinant ces terres privilégiées de quatre-vingts acres, consisteront des moitiées Ouest des moitiés Est, ainsi que des moitiés Est des moities Ouest, de ces sections, et seront vendues à raison de $2.50 (deux piastres cinquante centins) l'acre. Les terres propres du chemin de fer, comprenant les sections portant les numéros impairs qui se trouvent dans cette bande, seront mis en vente à cinq piastres par acre.

5. " Les sections de la bande C portant les numéros pairs et d'une étendue de quatre vingts acres seront mises apart pour terres privilégiées et préemptions. Comme il a été dit ci-dessus ; le prix des préemptions sera également de $2.50 (deux piastres cinquante centins) par acre ; les terres du chemin de fer comprenant les sections portant les numeros impairs, seront divisées de la même manière qu'il a été décrit ci-dessus pour les terres de la section B, mais le prix ne sera que de $3.50 (trois piastres cinquante centins) par acre.

6. " Les sections portant les numéros pair dans la bande D, seront également mises apart pour terres privilégiées préemptions d'une étendue de quatre-vingts acres chaque, comme cela a été décrit pour les bandes B et C, mais le prix des préemptions sera de $2.00 (deux piastres) par acre. Les terres du chemin de fer consisteront comme dans les bandes B et C, des sections portant les numéros impairs, et le prix de vente sera également de $2.00 (deux piastres) par acre.

7. " Dans la bande E, la description et la surface des terres privilégiées et préemptions ainsi que celles des terres du chemin de fer sera de $1.00 (une piastre) par acre.

8. " Les termes de vente des préemptions situées dans les diverses bandes B, C, D et E, seront comme suit : Quatre-dixièmes de la somme totale, et les intérêts de cette dernière au taux de 6 pour cent par an, devront être payés à l'expiration de trois années à partir de la date d'entrée en possession ; les autres six-dixièmes devront être payés en six paiements annuels à partir de la dite date avec intérêts au taux sus-mentionnés, sur telle balance du prix d'achat qui d'année en année restera impayée.

9. " Les termes de ventes des terres du chemin de fer seront comme suit : un dixième en espèces à l'époque de l'achat ; la balance en neuf paiements annuels, avec l'intérêt au taux de 6 pour cent par an, sur la balance du prix d'achat qui d'année en année se trouvera impayée. Tous les paiements soit pour préemption, soit pour les terres du chemin de fer, devront être faits en espèces.

10. " Toutes les prises de possession de terres seront soumises aux provisions suivantes relatives au droit de passage du chemin de fer du Pacifique Canadien ou de n'importe quel autre chemin de fer de Colonisation du gouvernement faisant sa jonction avec le dit chemin de fer :

a. Dans le cas qu'un chemin de fer traversant une terre privilégiée (homestead), le gouvernement aura le droit de passage gratis.

b. Quand le chemin de fer traversera des préemptions ou des terres propres du chemin, le propriétaire ne pourra réclamer le paiement que de la portion de terre requise pour acre qu'il aura payé au gouvernement pour le même terrain.

11. " Les règlements ci-dessus entreront en vigueur le et après le premier d'août prochain : à cette date les provisions de l'acte des terres de la Couronne continueront d'être mise en vigueur pour les terres comprises dans les différentes bandes mentionnées à l'exception des bandes A et B, dans lesquelles jusqu'à cette date seulement, des terres privilégiées (homesteads) de 160 acres chacune, et non d'autres prises de possession, seront permises comme à présent.

12. " Des réclamations sur les terres de la Couronne provenant de colonisation après la date ci mentionnée dans des territoires dont le cadastre n'a pas encore été fait à la date des dites colonisations, et qui peuvent se trouver comprises dans les limites embrassées par les dites provisions ou par leur extension ultérieure sur un territoire additionnel, seront réglées suivant les termes décrits plus haut pour les terres de la bande particulière dans laquelle se trouveront ces dites colonisations.

13. " Toutes les prises de possession après la date ci-indiquée de terres inoccupées se trouvant dans l'agence Saskatchewan, seront considérées comme provisoires jusqu'à ce que la ligne du chemin de fer à travers cette partie du territoire ait été arrêtée, après quoi ces mêmes prises de possession seront disposées qu'elles appartiennent à la bande spéciale dans laquelle elles sont reconnues situées.

" Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues en s'adressant au bureau des terres de la Couronne, à Ottawa, ou à l'agent des terres de la Couronne à Winnipeg, ou à tout autre agent local dans le Manitoba ou les territoires, qui possèdent des cartes indiquant les limites des différentes bandes ci-dessus mentionnées, un grand nombre de cartes, seront aussitôt que possible remises entre les mains les agents pour être distribuées aux personnes interressées.

Par ordre du ministre de l'Intérieur.

J. S. DENNIS,
Député ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Géomètre en chef

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maîtriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent, et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez
TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba

Grande Rue Winnipeg

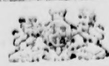
PERDU.

Perdu depuis un mois un bœuf âgé de 5 à 6 ans, couleur rouge pâle, grandes cornes tournées en l'air avec les bouts cuivres, aussi une ficelle attachée aux cornes.

Celui qui le ramènera à l'Hôtel National, chez MM Prince Frères, sera libéralement récompensé, ou à

SIMON TRUDEAU.

St. Boniface, 4 Sept., 1879.



VENTE PAR ENCAN

DES PERMIS DE COUPE DE BOIS.

(LEASES OF TIMBER LIMITS.)

UNE vente par encan de Permis de Coupe de Bois dans dix neuf Limites situées sur le Lac Winnipegoosis et la rivière La Poule d'Eau, dans les Territoires du Nord-Ouest, aura lieu au Bureau des Terres à Winnipeg le 1er Septembre 1879. La coupe de Bois sera vendue sujette aux conditions exprimées dans l'Acte refondu des Terres de la Puissance. L'enchère se fera à vingt piastres par mille carré, et la vente se fera au plus haut encherisseur.

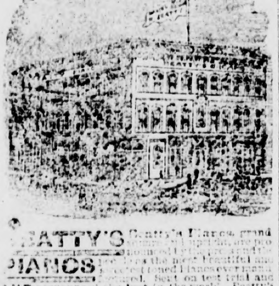
Pour plans, descriptions et conditions de vente, tout autre enseignement et s'adresser au Bureau des Terres à Ottawa ou à l'Agent des Terres à Winnipeg.

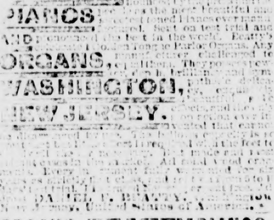
Par Ordre

J. S. DENNIS
Député Ministre de l'Intérieur.

Dépt. de l'Intérieur Ottawa
17 Juillet, 1879.







EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNÉES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celles-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplatres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de regnons, a la poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elles le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

AVIS.



Comme il est de l'intention du gouvernement de Manitoba d'exhiber des produits de la Province à l'Exposition prochaine de la Puissance qui se fera à Ottawa entre le 22e et le 27e jour de Septembre. Avis est donné à ceux qui veulent exposer que leurs échantillons seront reçus par M. Alex. Begg chargé de collecter et d'expédier ces articles à Ottawa.

Les échantillons des articles suivants seront reçus aux Bureaux du Gouvernement jusqu'au **8 SEPTEMBRE** pour y être soigneusement empaquetés et expédiés à Ottawa où l'Exposition aura lieu entre le 22 et le 27 septembre :

Blé de toute espèce récolté dans la Province
Avoine " " " "
Orge " " " "
Pois " " " "
Blé d'inde " " " "
Fèves " " " "
Sarrazin " " " "
Seigle " " " "
Graines de graminées " "
Autres graines " " "
Tabac " " "
50 lbs. XXXX de farine fa te " "
50 lbs. XXX " " "
50 lbs. de farine "patent process" "
25 bottes de chacune des diverses plantes qui servent au fourrage.
25 bottes des plantes fourragères cultivées dans la Province.
Patates de toute espèce récoltées d. Manitoba
Navets " " " "
Choux de siam " " "
Betteraves à sucre " " "
Carrottes " " "
Fruits du pays conservés ou séchés.

Les échantillons de légumes ne devront pas être envoyés avant le dernier moment : cependant les exposants devront envoyer au plus tôt leur adresse et la liste des légumes qu'ils se proposent d'expédier.

Houblon du pays,
Beurre en tinetre,
Beurre en pots,
Fromage,
Miel,
Sucre d'érable du pays,
Peaux de caribou, de biche ou d'orignal,
Cuir à semelle fabrique à Manitoba,
Mocassins de goût,
Peaux de buffles (robes.)
Fourrures du pays préparées et non préparées,
Argiles et terres,
Blocs de bois du pays,
Poterie et brique du pays,
Echantillons d'oiseaux, d'animaux, de poissons du pays (conserves et empaillés.

Echantillons de fabriques domestiques tels que :

Couvertes de flanelle,
Flanelle blanche,
Flanelle de couleur,
Draps et tweeds,
Toile,
Echantillons de laine du pays.

Les articles, de valeur seront renvoyés à l'exposant après l'exposition.

Le gouvernement soldera le transport aller et retour depuis Winnipeg, et par un agent s'assurera des prix accordés aux exposants heureux et les leur procurera.

JOHN TAYLOR,
Ministre d'Agriculture.

En conformité de ce qui précède les diverses sociétés agricoles sont priées d'aider l'idée de leur coopération, et on invite tous et chacun à faire en sorte que cette Exposition des produits du Manitoba soit la plus complète qui ait jamais été faite.

Outre les articles ci-dessus énumérés, le soussigné recevra avec plaisir d'autres échantillons des produits de Manitoba qu'il peut paraître désirable d'exposer, et il sera heureux de s'entendre avec nos industriels afin d'expédier les articles de nos fabriques. Le gouvernement n'a qu'une somme limitée à sa disposition, mais a décidé d'en faire le meilleur usage possible dans l'intérêt de la Province, et a instructions de rencontrer autant que possible les vues des producteurs.

Les exposants devront s'attacher à n'envoyer que des articles de première classe, le gouvernement voulant exhiber exactement ce que la Province peut produire. Malgré la liste ci-dessus le soussigné recevra avec plaisir toutes les suggestions qu'on voudra bien lui adresser, aussi bien que des échantillons de produits autres que ceux publiés. Nos cultivateurs et industriels sont donc invités à lui faire part de leurs vues, et il sera heureux de s'y prêter en autant qu'il lui sera possible.

Les personnes expédiant des échantillons de produits agricoles devront envoyer leurs noms et le nom des espèces, de même que l'indication du lieu de production. Ces détails accompagneront les articles exposés

ALEX. BEGG,

Bureaux du gouvernement
Winnipeg 18 juillet 1879.

Les grains destinés à l'exhibition devront être coupés un ou deux jours avant le temps ordinaire de la récolte et laissés à l'ombre ou à couvert de façon à ne pas être exposés au soleil, à la pluie ou à la rosée. C'est le moyen d'assurer au grain une riche couleur dorée qu'on ne peut guère obtenir autrement.

Les herbes à fourrages (foin &c) doivent être coupées en temps propice, et les cultivateurs de la Province sont priés de se procurer dans leur voisinage les herbes fouragères, soit cultivées ou non, qu'ils croiront dignes d'être exhibées. On devra dans tous les cas envoyer deux ou trois échantillons de chaque espèce afin de permettre de choisir.

Les légumes, tels que patates, navets, carottes, &c devront être mis dans des boites remplies de terre pour être expédiés.

Le beurre devra être mis dans des pots ou des tinettes de 20 lbs chaque, et en boulettes de 10 lbs chacune. Le gouvernement paiera le prix courant pour tous les échantillons acceptés, et procurera à l'exposant toute médaille ou prix qu'il pourrait recevoir à Ottawa.

Les prix à Manitoba seront donnés aux individus dont les échantillons d'exposition seront choisis par les juges pour être envoyés à Ottawa.

Transport à Winnipeg. Le gouvernement facilitera par tous les moyens le transport des articles à Winnipeg, et il sera pris des mesures de bonne heure en Août pour que les articles destinés à l'exposition arrivent presque dans le même temps à Winnipeg.

Exposition Préliminaire à Winnipeg. C'est l'intention de faire à Winnipeg une Exposition préliminaire des articles avant de les expédier à Ottawa, et les noms des exposants heureux choisis pour Ottawa seront publiés.

Les Juges ne connaitront pas le nom des propriétaires des articles exposés lorsqu'ils feront leurs choix.

La quantité de grain à être envoyée ne devra pas excéder un minot de chaque espèce.

Il sera publié d'autres renseignements de temps à autre : mais on ne devra pas perdre de vue le fait que quiconque se propose de prendre part à l'Exposition devra envoyer son adresse à M Begg, le ou avant le 20 Août afin de lui permettre de savoir de quel espace il lui faudra s'assurer pour le transport des articles à Ottawa.



BEATTY Celebrated Golden Tongue **PARLOR ORGANS**
ELEGANT STYLES, [illegible] Organists and [illegible] First-Class in Tone, [illegible] Warranted for six years. [illegible] DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. [illegible] Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. [illegible] DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U[illegible] Pianos and Organs [illegible] of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, [illegible] in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite ; Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N. Y.

24 Mai, 1877. 1as